

La Voix du Courlis



Bulletin d'information du collectif Saône & Doubs vivants - Sundgau vivant
N° 39 - décembre 2004 Prix : 2 euros

Edito :

Société mortifère, par manque de courage !

Que ne lit-on depuis quelques mois et années ? Les cancers et autres maladies (neurologiques, endocrinologiques) trouveraient en partie leur origine dans notre mode de vie... Chimie quotidienne (dans l'agriculture et l'alimentation), pollutions atmosphériques, stress seraient autant de raisons possibles, voire cumulées à des maladies dont la France ne peut que déplorer le trop grand nombre. Nous sommes en effet l'un des pays d'Europe les plus touchés par les cancers avec une augmentation de plus de 30 %, toutes générations confondues, en 2 ou 3 décennies. C'est dire l'ampleur du problème !

Dans le même temps, on peut constater que nous sommes un des pays européens à consommer le plus de pesticides, à tel point qu'une étude récente a montré que 65 % des eaux superficielles et souterraines françaises étaient contaminées en 2002 par ces substances qui font la gloire et les dividendes de quelques industries chimiques. De même, nous sommes en pointe dans la pratique de la "valorisation" de nos déchets par l'incinération, alors que des études médicales mettent en relation les émissions de ces usines et le risque accru pour certains cancers.

Nous ne soulignerons ici que deux aspects de cette problématique de santé publique, sans revenir sur la question de la consommation de pétrole sous toutes ses formes, effrénée tout autant qu'inconséquente.

Considérant les différentes explications potentielles de la recrudescence de ces maladies - appliquons donc le principe de précaution, actuellement inscrit dans notre Constitution ! -, il ne s'agit plus de découvrir, de savoir, mais d'agir : et c'est là qu'il faudra du courage !

SOMMAIRE

P 2 : Val de Saône : l'état des lieux

P. 3 : Qualité des eaux sur le bassin de la Saône (résultats 2002)

P. 5 : Pesticides : la gabegie organisée

P. 6 : Brèves

P. 7 : Et pendant ce temps-là, même en Franche-Comté, la biodiversité régresse...

Car ce sont des industries puissantes, capables de faire infléchir des décisions européennes en usant de leur pouvoir sur des dirigeants, et non des moindres, MM Blair, Chirac et Schröder, afin que le nombre des molécules testées aux frais des industriels soit revu à la baisse ! Pour ce qui est de l'incinération, il suffit de savoir que ce sont 3 gros industriels français : EDF, la Lyonnaise des eaux et la Générale des eaux, qui gèrent l'essentiel du parc des incinérateurs. Leurs relations avec le pouvoir sont bien assez évidentes pour comprendre la situation et ses enjeux.

Le pouvoir du citoyen qui est aussi celui du consommateur devra s'illustrer clairement sur ces fronts qui sont ceux de la survie non seulement de l'espèce humaine, mais aussi de l'ensemble de la biosphère. Et les positions de nos élus et décideurs devront trouver une raison qui sera autre que celles des grands équilibres économiques, mais surtout financiers !

Gilles Sené



Val de Saône : l'état des lieux

En février 2002, le collectif Saône et Doubs vivants - Sundgau vivant publiait à plusieurs milliers d'exemplaires une plaquette intitulée " Val de Saône : arrêtons le massacre ! ", qui voulait à la fois tirer la sonnette d'alarme sur la dégradation des milieux et des ressources et tracer des pistes pour un développement durable.



En juillet 2004, le Comité de Bassin Rhône Méditerranée publie un document "d'avant projet d'état des lieux" (1), faisant suite à une première consultation officielle dans le cadre de l'application de la Directive cadre européenne sur l'eau du 22 décembre 2000, transcrit en droit français par la loi du 21 avril 2004.

Entre 2002 et 2004, 8 ans après l'adoption du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), il a encore coulé de l'eau pas très propre sous les ponts de la Saône, alors que les milieux aquatiques se faisaient agresser au détour des méandres, au point que le document du Comité de bassin se demande si le Val de Saône sera en mesure d'atteindre en 2015 " *le bon état des milieux aquatiques*" préconisé par la directive et ne devra pas se contenter d'un objectif "*de bon potentiel écologique*", prélude à des dérogations où un intérêt "économique" à courte vue l'emporterait sur l'intérêt général incluant les paramètres écologiques.

Notre plaquette se voulait informative et pédagogique à destination du grand public. L'état des lieux se montre beaucoup plus pessimiste que nous ne l'étions, ne voyant comme élément d'espoir qu' "un

contexte institutionnel favorable, avec un Contrat de vallée inondable ambitieux et consensuel, récemment signé". Nous ajouterons pour notre part, dans cette corbeille positive, des contrats de rivières prometteurs sur le bassin versant et le renfort de Contrat de Pays incluant enfin la problématique "eau et milieux humides".

Mais nous continuons à tirer la sonnette d'alarme car les bons textes de loi (sur l'eau...), les bons contrats de rivières et toutes les excellentes préconisations du SDAGE n'ont pas encore réussi à inverser la tendance chronique à la dégradation, tant les mauvaises habitudes ont la vie dure.

Il faut dire qu'elles reposent sur un socle bétonné par les aménageurs (2) et l'agriculture intensive et que la plupart des décideurs affichent leur mépris à l'égard de la biodiversité et de la bonne qualité des écosystèmes.

Pensez donc : ce n'est tout de même pas la disparition d'une espèce ou d'un milieu qui va freiner la marche triomphale vers la croissance, le progrès, etc..

C'est ainsi que se multiplient les atteintes en tête de bassin, les dérogations, le plus souvent en totale illégalité et sans sanction d'aucune sorte : des remboursements anachroniques (Charnay les Chalon, Mouthier en Bresse ...) ; des constructions en zone inondable (projets immobiliers à Chalon s/Saône...) ; des destructions de zones ou d'espèces protégées (Zone Natura 2000 de la plaine de Fretterans) sans compter tout ce qui échappe à la vigilance des associations...

Cependant, les atteintes les plus destructrices restent les grands projets d'aménagement du territoire : on a provisoirement échappé à la déviation Est de Chalon qui menaçait rien moins que l'alimentation en eau potable de l'agglomération. Mais échappera-t-on à la destruction des zones humides de la Bresse par le TGV branche sud ? Quid du pont Sud de Mâcon ? de l'avenir des Dombes ? Sans oublier que d'aucuns souhaitent encore la résurrection de la canalisation à grand gabarit de la Saône !

Ce qu'il faut savoir de la Directive Cadre sur l'Eau

La Directive Cadre sur l'Eau du 22 décembre 2000 est destinée à régir les politiques de l'eau des États européens des années à venir. Elle s'inspire du modèle français avec une gestion par bassin versant, l'établissement de plans de gestion (équivalents des SDAGE). Contrairement aux directives précédentes (sur les eaux de baignade, les eaux urbaines, la pêche, etc.) elle parle **d'obligation de résultat** et non de moyens : les différentes « masses d'eau » (nappe souterraine, portion de rivière, plan d'eau, etc.) devront atteindre un « bon état écologique » d'ici 2015. Elle prévoit néanmoins des dérogations dans certains cas à justifier. Soit l'échéance de 2015 peut être repoussée, soit, si la « masse d'eau » est « fortement modifiée » (cours d'eau canalisés pour la navigation, ...), on vise le « bon potentiel écologique » et non plus le « bon état ».

Le risque est de passer son temps à essayer de justifier des dérogations plutôt que se donner les moyens d'inverser la tendance. A nous d'y veiller lors des différentes consultations du public, également rendues obligatoires par la directive.

Le contrat de plan Avenir pour les Territoires entre Saône et Rhin (ATSR) aurait pu constituer une réponse en terme de développement durable sur la partie amont du Val de Saône (jusqu'à la confluence Saône Doubs), mais s'avère être une occasion ratée. Quant à l'agriculture et la viticulture, principales responsables des pollutions endémiques (pesticides...), les fonds engoutis dans le PMPOA (programme de maîtrise des pollution d'origine agricole) et autres "Fertimieux" n'ont apporté aucune amélioration. L'impact de la pollution de l'eau en matière de santé publique reste à établir, tout comme son incidence économique : la seule certitude c'est que ce sont les usagers et consommateurs qui trinquent. Le maïs irrigué reste un ennemi de l'eau et de la nature, subventionné par la PAC (politique agricole commune) et l'Agence de l'eau !

Le collectif Saône et Doubs vivants entend participer – avec votre collaboration – à cet "état des lieux" comme à la consultation du public heureusement exigée par l'Europe. Il partage malheureusement les diagnostics du Comité de bassin mais également l'analyse qu'il fait des "leviers de la réussite". Mais il mesure le chemin qui reste à parcourir par nombre d'élus, de chambres de commerce ou d'agriculture pour qu'ils prennent enfin conscience des enjeux économiques, sociaux et écologiques liés à la dégradation du Val de Saône.

Thierry Grosjean

- (1) Avant-projet d'état des lieux – Comité de Bassin du 2 juillet 2004 – Directive cadre sur l'eau - 240 p. - A se procurer à l'Agence de l'eau - 2-4 allée de Lodz 69363 LYON cedex 07
- (2) Guide technique N°8 "Eau et aménagement du territoire en RMC" - octobre 2003 (même adresse)

Qualité des eaux sur le bassin de la Saône

Résultats 2002 : du pain sur la planche !

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse vient de publier les résultats de ses analyses 2002 pour les cours d'eau de son territoire de compétence, entre autre le bassin de la Saône et ses affluents.

Nous vous présentons ci-dessous les grandes lignes de ces résultats: pour la Saône en amont de Mâcon, ses affluents en amont de la confluence du Doubs, le Doubs et ses affluents, les affluents de la Saône en aval de la confluence avec le Doubs, et enfin, l'Ain et ses affluents.



Résultats par cours d'eau.

La Saône.

Pour les macropolluants, la Saône présentent une *bonne* qualité, à l'exception des nitrates à l'aval de Scey-sur-Saône, témoignage d'une agriculture intensive développée. Ceci se trouve confirmé par des taux de pesticides qui augmentent rapidement (*moyen* sur la plupart des stations et même *médiocre* au sud de Mâcon) sur les mêmes territoires. Concernant les métaux lourds, c'est

l'arsenic, naturel, qui est abondant (*mauvaise* qualité) et la qualité s'améliore progressivement par simple dilution vers l'aval. Les indicateurs biologiques sont plutôt *bons*, sauf pour l'indice poissons de qualité *moyenne*.

Les affluents de la Saône en amont de la confluence du Doubs.

On étudiera d'abord la Lanterne et l'Ognon : pour les macropolluants, ces cours d'eau présentent une *bonne* voire *très bonne* qualité. Par contre, on retrouve des taux élevés de pesticides sur la basse vallée de l'Ognon, là aussi liés à une agriculture intensive. Concernant les métaux lourds, c'est l'arsenic, naturel, qui est abondant (qualité *moyenne*) et la qualité s'améliore progressivement par simple dilution vers l'aval. Les indicateurs biologiques sont plutôt *bons*, sauf pour l'indice poissons de qualité *moyenne* ou *médiocre* (sur la Lanterne).

Les résultats sont classés en **5 niveaux** : *très bonne* qualité, *bonne*, *moyenne*, *médiocre* et *mauvaise*.

- les **macropolluants** sont les matières organiques (d'origine domestique et agricole), les matières azotées, (dont les nitrates d'origine agricole), les matières phosphorées (d'origine domestique) et leurs effets tels que les proliférations algales.
- les **micropolluants** sont constitués des métaux lourds (d'origine naturelle ou industrielle), des pesticides (d'origine agricole) et autres polluants organiques (hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et polychlorobiphényles (PCB) d'origine diverse).
- les **indices biotiques** intègrent plus ou moins bien les paramètres chimiques ci-dessus, mais aussi pour l'indice "poissons", certaines perturbations physiques des écosystèmes.

Qualité de l'eau

Concernant les affluents bourguignons, la situation est nettement plus dégradée (qualité *moyenne* à *mauvaise* due aux macropolluants) en raison des effluents domestiques, des activités agricoles (pesticides et nitrates du maïs et de la vigne) ou industrielles. La situation y est donc alarmante.

Le Doubs et ses affluents.

La rivière Doubs, pour les macropolluants, présente une *bonne* qualité, à l'exception de l'aval de Pontarlier. Ses affluents du nord Franche-Comté (Allaine, Allan et Gland), par contre, lui apportent des nitrates en quantité (indice *moyen* à *médiocre*) à associer à une agriculture intensive. Les proliférations algales à l'aval de Besançon sont, elles, à rapprocher des pollutions diffuses du Dessoubre et parfois de la Loue. Les taux de pesticides sont notables entre Besançon et Dole (*moyen*). Les métaux lourds observés (qualités *moyenne* à *médiocre*) sur le Doubs à l'aval de Morteau (chrome et nickel), sur le Gland (mercure) ou l'Allaine (zinc) proviennent des traitements de surface et autres industries. Les indicateurs biologiques sont *moyens*, ce qui n'est pas rassurant pour des cours d'eau réputés pour la pêche comme la Loue ou le Dessoubre ; l'indice poissons est de qualité *moyenne* à *médiocre*.

Les affluents de la Saône en aval de la confluence avec le Doubs.

Globalement, la qualité de ces cours d'eau est nettement plus dégradée qu'en amont. Ainsi, pour les macropolluants, ces cours d'eau présentent une *moyenne* voire *médiocre* qualité, mise à part la Reyssouze-amont. Grâce, enfin, à la station d'épuration de Bourg-en-Bresse, la Reyssouze se trouve en *bonne* qualité. Mais la Vallière et le Vieux Jonc sont de qualité *médiocre*. Les nitrates sont bien présents, de même que les pesticides lorsqu'ils sont mesurés : qualité *moyenne* ou *médiocre* (Seille) résultant de l'agriculture intensive, entre autre du maïs. Concernant les métaux lourds, on trouve encore du mercure dans la Reyssouze. Les indicateurs biologiques sont au mieux, *bons*, mais la plupart du temps *moyens* à *mauvais*, pour les indices invertébrés, poissons et diatomées. Cela confirme une situation globalement dégradée de ces cours d'eau.

L'Ain et ses affluents.

Globalement, la qualité de ces cours d'eau est *bonne*, voire *très bonne*, sauf pour l'Ain à Thoirette. Ainsi en est-il pour les macropolluants, les matières azotées, nitrates et phosphates. Une exception notable, l'Ange à Brion, très dégradé. Concernant les métaux lourds, on en trouve dans la Bienne en aval de Morez et dans l'Ange (qualité *moyenne*). Les indicateurs biologiques sont *bons*, sauf pour la Bienne en aval de Morez et l'Ange : cela confirme une situation dégradée par des pollutions industrielles.

Conclusions

Si la situation est loin d'être catastrophique, il n'en demeure pas moins que certains cours d'eau sont encore trop dégradés par les activités humaines, quel'elles soient. C'est le cas des affluents de la rive droite de la Saône (toutes activités confondues), de certains affluents du Doubs (industries du nord-Franche-Comté) et des basses vallées de l'Ognon, de la Loue et du Doubs occupées par de l'agriculture intensive. A ce propos, il faut noter que la culture de maïs, particulièrement exigeante en pesticides divers et donc source de polluants toxiques, participe aussi aux contraintes mécaniques que subissent ces mêmes cours d'eau. Leur zone de liberté se trouve trop souvent limitée par des travaux (enrochements) protégeant les zones de cultures. On retrouve ces effets sur les espèces en haut de chaînes alimentaires, les poissons, dont la situation est souvent en retrait par rapport aux autres indicateurs.

Notons aussi l'importance des têtes de bassin et la qualité des bassins versants in extenso, tant au point de vue de leurs caractéristiques morphologiques (zones karstiques, etc.), le type d'exploitation humaine (agriculture extensive ou non, interventions diverses sur les hydrosystèmes tels que enrochements, drainage, etc.) que chimiques (cultures avec pesticides à grande échelle par exemple).

Les effets de pollutions diffuses (agricultures des plateaux) n'apparaissent pas encore vraiment. Sur la Loue, en cas d'étiages prononcés, ils peuvent pourtant être à l'origine de proliférations algales massives et dramatiques pour les invertébrés benthiques (du fond) et leurs prédateurs successifs. Il faut penser que certains polluants deviennent pollutions graves dans certaines concentrations et situations.

Enfin certaines espèces rares (l'apron dit le roi du Doubs, par exemple) ne sont pas prises en compte. Or, comme pour toute espèce, c'est l'accumulation de polluants variés ou de contraintes physiques qui finit par leur être fatale. L'étude des différents paramètres ne reflète donc pas la conjugaison des phénomènes qui opère sur le vivant.

En tout état de cause, la publication de ces résultats nous confirme que nos combats pour les cours d'eau sont toujours d'actualité. La loi sur l'eau mériterait d'être beaucoup mieux appliquée, afin de voir ces situations s'améliorer et la France respecter un jour ses engagements européens, au regard de la qualité de ses eaux superficielles, du respect de ses hydrosystèmes et de la biodiversité.

Nous comptons beaucoup sur la consultation du public à venir dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau pour impulser une nouvelle volonté politique sur le sujet de la qualité des eaux.

Gilles Sené

Pesticides : la gabegie organisée

L'utilisation massive des pesticides par l'agriculture française vient de faire l'objet d'un constat alarmant par l'IFEN : les rivières et nappes souterraines sont durablement contaminées. Ce que l'on sait moins, c'est que cette pollution diffuse par les pesticides se traduit aussi par des atteintes à l'air, à la santé publique et à celle des agriculteurs, à la qualité des aliments, aux écosystèmes et aux milieux naturels.

Mais alors que se multiplient les mises en garde des agences indépendantes et des scientifiques (voir Appel de Paris p. 6) contre les pollutions par les toxiques, la Charte de l'environnement est réduite à une peau de chagrin sous les assauts des ultra-libéraux et des lobbies producteurs de poisons chimiques : les principes de précaution et du pollueur / payeur sont jetés aux orties. C'est le moment que choisit le Président de la République pour arbitrer dans la préparation de la future loi sur l'eau : il n'y aura pas de taxe sur les pollutions d'origine agricole.

Arroser les pollueurs avec des subventions

Alors, quand le ministère de l'agriculture dit qu'il va « renforcer les actions pour faire évoluer les pratiques agricoles » ... comme réponse à cette capitulation en rase campagne, il y a de quoi être inquiet. De quelles pratiques parle-t-il ? Les PMPOA et autres programmes « Fertimieux » ont englouti plus de 10 milliards d'euros d'aides sans que la qualité des eaux ne s'améliore, au contraire. Un rapport de la Cour des comptes a épinglé en février 2004 cette gabegie contraire au droit européen, qui prévoit « que le versement des aides soit conditionné au respect de l'environnement par la mise en œuvre de bonnes conditions agricoles et environnementales ».

L'état actuel des nappes et des cours d'eau, les investissements colossaux pour trouver des ressources alternatives ou dépolluer, exigeraient pour commencer

de réduire les surfaces irriguées à l'origine des pollutions par les intrants chimiques. Or, comme un seul homme, la PAC (avec la prime au maïs irrigué), l'État, les Agences de l'eau, les Conseils régionaux et généraux (subventions au gaspillage par irrigation) ont encouragé la pollution - le tout payé par les usagers sur leurs factures d'eau et les contribuables sur leurs feuilles d'impôts. Système ubuesque car les agences devront faire financer ensuite, par les mêmes avec d'autres subventions, la dépollution de l'eau contaminée !

Sans même parler de la « pénurie » d'eau désormais organisée chaque été, au détriment de ces usagers qui paient, alors que l'agriculture intensive à qui l'eau ne coûte presque rien, sous leurs yeux, arrose son maïs en pleine canicule.

La directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 prévoyait d'atteindre « un bon état des eaux » d'ici 2015. Nous avons déjà quatre années de retard et la future loi sur l'eau révisée entérinera une régression par rapport à celle de 1992 et des SDAGE, qui, s'ils avaient été appliqués, auraient évité le désastre actuel. Les pollueurs se préparent déjà des dérogations.

Les solutions existent...

Il faut pourtant savoir que l'utilisation des pesticides n'est pas une fatalité pour l'agriculture. Prenons l'exemple de la ville de Munich qui a mis en place sur le bassin versant de ses captages une incitation des agriculteurs à la conversion à l'agriculture biologique, auxquels elle assure des débouchés (crèches, cantines, etc.). Les pouvoirs publics financent les contrôles, versent aux producteurs une aide (530 euros/ha/an) pour compenser la diminution des rendements. Le coût du programme de soutien revient à 1 ct d'euro par m³ d'eau distribué au lieu de 3 cts pour le seul coût d'assainissement partiel. Les grandes compagnies d'eau minérale savent elles aussi protéger leur captage.

Les solutions existent, mais il ne suffit pas de se gargariser avec le mot « durable » pour faire avancer les pratiques : il faut un peu de lucidité et de courage politique face aux lobbies plutôt que de continuer à remplir un tonneau percé.

Thierry Grosjean



d'après une illustration de la mallette pédagogique « La Rivière m'a dit... »
FRAPNA, 1999

Signez l'Appel de Paris!

L'APPEL DE PARIS a été lancé le 7 mai 2004 à l'issue du colloque « Cancer, Environnement et Santé » organisé à l'UNESCO par l'Association française pour la Recherche Thérapeutique Anti-Cancéreuse (ARTAC). Il déclare:

- **Article 1** : Le développement de nombreuses maladies actuelles est consécutif à la dégradation de l'environnement.
- **Article 2** : La pollution chimique constitue une menace grave pour l'enfant et pour la survie de l'Homme.
- **Article 3** : Notre santé, celle de nos enfants et celle des générations futures étant en péril, c'est l'espèce humaine qui est elle-même en danger.

L'Appel de Paris demande aux décideurs politiques nationaux, aux instances européennes et aux organismes internationaux, de mettre en place 7 mesures permettant la réduction des pollutions portant atteinte à la santé humaine.

Consultez et SIGNEZ l'Appel de Paris en ligne :

<http://appel.artac.info/>



L'agriculture bio résiste mieux aux aléas climatiques

L'Institute of Science in Society vient de publier les résultats d'une étude menée aux Etats-Unis depuis 1981 par le Rodale Institute de Pennsylvanie. Depuis 23 ans, cet institut compare les résultats de trois types de parcelles : rotation biologique courte, rotation biologique longue, rotation conventionnelle (agriculture classique). Selon l'étude, les modes de culture biologique sont plus performants que les conventionnels face aux périodes de sécheresse ou d'inondation. Durant les 23 années d'étude, les 5 ans de sécheresse rencontrés ont mis en avant des rendements supérieurs en agriculture biologique. A ce titre, l'année 1999 est sans appel ; dans l'Etat de Pennsylvanie, malgré la succession d'une sécheresse estivale et de pluies torrentielles en septembre, les rendements ont été supérieurs dans toutes les parcelles biologiques sauf une. En outre, les fortes pluies ont démontré la capacité supérieure d'absorption

en eau et de résistance à l'érosion de ces sols. Ces bons résultats sont principalement dus à un sol mieux travaillé et moins compact, de sorte que les racines peuvent pénétrer plus profondément le sol, à la recherche d'eau. Cette perméabilité des sols permet également un meilleur transfert des eaux vers les nappes souterraines, avec un minimum de 16% supérieur aux sols travaillés en conventionnel. A une période où les phénomènes climatiques extrêmes se multiplient, l'agriculture biologique apparaît bel et bien comme une agriculture performante, offrant une plus grande sécurité pour le producteur. (source : Intelligence Verte)

D'où la pertinence de la réponse d'un producteur à qui on demandait si on pourrait nourrir le monde avec l'agriculture biologique : « *Je ne sais pas, mais on ne pourra pas le nourrir avec l'agriculture productiviste.* »

Stop pub !

Le 11 décembre 2004 s'est déroulée une action nationale contre la distribution abusive de prospectus publicitaires, à l'appel du CNIID (centre national d'information indépendante sur les déchets), RAP (résistance à l'agression publicitaire) et Chiche !

Le but de cette opération était d'interpeller les pouvoirs publics sur 2 points :

- que l'autocollant « stop pub », qui n'a pour l'instant qu'une valeur symbolique, soit assorti d'une loi prévoyant des sanctions envers les entreprises de distribution de prospectus en cas de non respect de l'autocollant,

- que le coût de retraitement des prospectus (110 millions d'euros en 2000) soit entièrement pris en charge par les émetteurs et non plus par les collectivités locales.

Rendez-vous était pris sur la place de la mairie des communes afin d'y déverser les prospectus publicitaires (courrier non adressé) récoltés dans les boîtes aux lettres aux cours des mois précédents. Le tas de prospectus ainsi obtenu devait permettre d'exposer au grand jour le scandale invisible de l'envahissement publicitaire de nos boîtes aux lettres : 40 kg de papier par an et par boîte. Cette manifestation a été aussi l'occasion de parler de la réduction des déchets à la source et ce, juste avant l'adoption d'une nouvelle loi sur les déchets.

Et pendant ce temps-là, même en Franche-Comté, la biodiversité régresse...

Dans un récent travail publié sous l'égide de l'Observatoire régional de l'Environnement de Franche-Comté ⁽¹⁾, Daniel Sugny fait le point sur les espèces rares ou menacées de champignons francs-comtois. Notre région apparaît pour cet ensemble complexe d'êtres vivants, comme un véritable paradis du fait de la diversité potentielle des milieux : altitude, climats et sols divers en sont la clé. On recense ainsi 3 900 espèces dont quelques-unes constituent de véritables raretés, associées à des milieux très particuliers tels que les tourbières ou les terrils du Sud des Vosges.

La plupart des champignons francs-comtois, les plus communs, n'est heureusement pas en danger. Mais lorsque l'on étudie les listes présentées dans l'ouvrage, le constat est moins rassurant, bien au contraire. On découvre ainsi :

- liste 1 : 62 espèces non observées en Franche-Comté depuis 1970 et que l'on ne peut considérer comme potentiellement éteintes ;
- liste 2 : 154 espèces en danger critique d'extinction dont **85 espèces observables en tourbières**, des espèces observées dans au plus 5 localités et des espèces aux effectifs ayant diminué de 50% ;
- liste 3 : 161 espèces en danger. On y trouve entre autres, **74 espèces observables en pelouses et prairies mésophiles** ou milieux secs, des espèces observées dans au plus 10 localités et des espèces aux effectifs ayant diminué de 30% ;
- liste 4 : 202 espèces vulnérables essentiellement observées **dans les milieux humides non tourbeux, ouverts ou boisés y compris bordures de rivières (55 espèces)** ou en forêts (120 espèces), des espèces observées dans au plus 15 localités et des espèces aux effectifs ayant diminué de 15% ;
- listes 5 et 6 : 103 espèces potentiellement menacées et de 51 espèces au statut préoccupant mais de façon mineure.

L'ensemble fongique franc-comtois a donc perdu 1,6% de sa biodiversité depuis 1970 et 17% de nos actuels champignons sont en situation plus ou moins délicate mais parfois très inquiétante, du fait de prospectives pessimistes sur le devenir de leurs biotopes. En effet, nos champignons souffrent :

- de la raréfaction de leurs milieux de vie due à l'action humaine volontaire (suppression des milieux humides lors de remembrements,

drainages, rectification et autres travaux destructeurs), à la déprise agricole et à la fermeture par boisement (milieux secs, landes) ;

- de la transformation de leurs biotopes du fait des activités agricoles industrialisées : les retournements de pelouses, leur transformation en prairies semées, amendées, les cultures traitées aux fongicides et autres molécules biocides participent directement aux disparitions observées. De même, les activités sylvicoles ne respectant plus les sols, ravagés par l'ouverture de chemins d'exploitation et tassés par les engins, portent atteinte aux champignons vivant dans les sols, associés aux végétaux.

Autre sujet d'inquiétude : les champignons sont des espèces qui vivent de matières organiques qu'ils trouvent soit sur des êtres vivants (parasites), soit sur des arbres ou végétaux morts (saprophytes) ou encore dans des échanges avec des végétaux verts (symbiose). La symbiose est une association équilibrée, le champignon apportant des sels minéraux que son grand développement dans le sol lui permet d'absorber, tandis qu'il reçoit du végétal les matières organiques dont il se nourrit. Ces relations sont bénéfiques aux 2 partenaires et sont souvent exclusives. On peut donc en déduire que la disparition d'un partenaire, à défaut de provoquer la disparition du second, le fragilise obligatoirement. En Franche-Comté, 18 espèces symbiotiques de champignons ont disparu et 237 constituent en partie les différentes listes d'espèces peu ou prou menacées (soit 53 en liste 2, 33 en liste 3, 80 en liste 4, 49 en liste 5 et 22 en liste 6). Nous devons en conséquence nous inquiéter non seulement des espèces de champignons mais aussi de l'éventuel statut des espèces associées.

Le présent état des champignons francs-comtois est donc à prendre tout à fait au sérieux : une espèce qui disparaît, disparaît irrémédiablement : on ne sait pas encore fabriquer un patrimoine génétique et sans doute pas avant longtemps ! Les conséquences sont comparables à celles d'une carte enlevée au bas d'un château de cartes : c'est tout l'édifice (dont l'espèce humaine est une des cartes) qui se fragilise.

Nos inquiétudes franc-comtoises sont actuellement relayées par une manifestation plus globale : en janvier 2005, un colloque de l'Unesco " Biodiversité : science et gouvernance " se tiendra à Paris ⁽²⁾. En effet les différentes politiques nationales ne se sont pas montrées capables d'enrayer la régression de la biodiversité. (suite)

En France comme ailleurs, des espèces disparaissent parce que l'on n'a pas su ou pas voulu suffisamment (souvent par défaut de prise de conscience) mettre en place de réelles politiques de protection des biotopes. Cela vaut pour des espèces rares inféodées à des biotopes rares ou rendus rares (Cf. en Franche-Comté, les Tétrionidés tels que le Grand Tétrion et la Gélinoche ou le Râle des genets).

Mais on a aussi constaté que les espèces communes régressaient régulièrement : les espèces des forêts ont ainsi perdu 10% en moyenne de leurs effectifs depuis 1989, tandis que les espèces des milieux ouverts soumis à l'évolution des pratiques agricoles en ont perdu 27% en moyenne (jusqu'à 49% pour la Perdrix grise ou 54% pour le Tarier des prés)⁽³⁾.

Nous attendons donc de ce colloque qu'il mette bien en évidence le besoin de mettre en place des politiques cohérentes et efficaces : aménagement du territoire, agriculture et protection de la biodiversité doivent se conjuguer pour enrayer et redresser ces constats alarmants, **et largement au-delà des seules réserves actuelles.**

L'homme, dans toutes ses activités, doit réapprendre à vivre avec la totalité des espèces qu'il côtoie. Chacun des acteurs d'un lieu de notre planète doit apprendre à connaître les autres formes vivantes, les accepter et garantir leur avenir. L'homme ne peut faire autrement que de se réconcilier avec les autres êtres vivants, il y va de la survie commune. Ainsi en est-il de l'agriculture qui devra opérer une révolution, de même que la sylviculture : les sols et la biodiversité seront des enjeux majeurs auxquels ces activités essentielles devront répondre : la renaturation des milieux humides, la reconstitution de la diversité des

paysages et des biotopes, la suppression des intrants biocides seront logiquement intégrées aux différentes politiques et gestions des territoires.

Actuellement, 10 millions d'espèces habitent sur terre, 1,7 million serait dénombré et identifié et 25 000 à 50 000 espèces disparaîtraient chaque année, soit plusieurs dizaines par jour ! Mais si les espèces vivantes disparaissent obligatoirement - évolution oblige -, le taux actuel d'extinction est de 100 à 1000 fois plus élevé que le taux naturel. Sans nous en rendre compte, nous vivons sans aucun doute une extinction massive ! ⁽⁴⁾ L'espèce humaine en est le principal responsable et sans doute à terme une des futures victimes.

On doit donc parler de drame, sans vouloir aller au-delà, c'est à dire faire du catastrophisme. Regarder les choses lucidement et mettre en place des réponses appropriées. En Franche-Comté comme ailleurs. L'exemple des champignons doit être un des outils de cette prise de conscience salutaire.

Gilles Sené

- 1) Les champignons rares ou menacés de Franche-Comté : Daniel Sugny, Observatoire régional de l'Environnement de Franche-Comté avec le soutien du Conseil Régional de Franche-Comté et de la Fédération mycologique de l'Est, avril 2004.
- 2) La Recherche, n° 382, janvier 2005, Ph. Bouchet, " Un indicateur réaliste de l'évolution de la biodiversité. "
- 3) Le Monde, 10.04.2004, " Les réserves animales ne suffisent pas pour sauver les espèces. "
- 4) La Recherche, n° 333, spécial Biodiversité. Juillet Août 2000.

Adhésion / Abonnements

La Voix du courlis
Bulletin d'information
N° 39 - dépôt légal décembre.2004

Directeur de publication : Gilles Sené
ISSN 1249 - 8866

Collectif Saône & Doubs vivants Sundgau vivant

Maison régionale de l'environnement
15 rue de l'industrie - 25000 Besançon
Tél/fax : 03 81 53 39 46
SDVSV@wanadoo.fr

Publié avec le soutien financier de la
DIREN Franche-Comté

Adhésion / Abonnements

Pour nous permettre d'agir et de vous informer, merci de nous aider

Le *Collectif Saône et Doubs Vivants-Sundgau Vivant* a besoin de moyens accrus pour protéger les cours d'eau et les milieux humides, pour sensibiliser le public à la démarche de développement durable.

Nom : _____ Prénom : _____

Association(s) éventuelle(s) : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Je paie ma cotisation annuelle : **17 €**
comprenant l'abonnement à *la Voix du Courlis*

Je verse un don pour soutenir les actions du Collectif : _____ €
TOTAL versé : _____ €

